

Publié par 24 heures (<http://www.24heures.ch>)

POLÉMIQUE | Jean-Jacques Schilt revient sur les pratiques en vigueur lors de son arrivée à la tête de l'institution lausannoise aujourd'hui en pleine tourmente. Jusqu'à la fin des années 1990, tout était décidé par un Conseil communal trop généreux.



© JEAN-BERNARD SIEBER | «En 2000, j'ai été le premier à mettre fin à l'indexation systématique des rentes, affirme Jean-Jacques Schilt. A l'époque, Daniel Brélaz ne s'intéressait pas vraiment à la caisse de pensions.»

Mehdi-Stéphane Prin | 12.03.2009 | 00:03

Une demande d'enquête déposée devant la Cour des comptes, des interventions parlementaires déposées au Grand Conseil. La Caisse de pensions de la commune de Lausanne met en ébullition la classe politique vaudoise depuis les révélations sur l'utilisation d'une partie des subventions cantonales aux transports publics pour permettre son renflouement (24 heures du 2 mars). De quoi faire sortir de sa retraite l'ancien syndic de Lausanne, Jean-Jacques Schilt. Le socialiste n'a d'ailleurs guère apprécié les nombreuses déclarations de son successeur, Daniel Brélaz, laissant entendre qu'il est le premier magistrat à prendre des mesures pour redresser une caisse de pension avec un des pires taux de couverture de Suisse: environ 38%. En clair, si tous les cotisants partaient aujourd'hui à la retraite, ils toucheraient seulement 38% de leur deuxième pilier.

Plus de 10% d'indexation certaines années

«En 2000, j'ai été le premier à mettre fin à l'indexation systématique des rentes, affirme Jean-Jacques Schilt. La lettre que j'ai signée seulement quelques semaines avant les élections pour informer les retraités de la ville de cette décision m'a certainement coûté le poste de syndic. A l'époque, Daniel Brélaz (ndlr: alors municipal des Services Industriels) ne s'intéressait pas vraiment à la caisse de pensions.» Pour

le magistrat retraité, les raisons de la situation calamiteuse de l'institution n'ont rien de mystérieux. «L'essentiel des problèmes provient de l'indexation systématique des rentes sur les salaires de la fonction publique lausannoise. Certaines années, cela représentait même plus de 10% d'augmentation, et ces sommes accordées n'ont jamais été financées.»

Le socialiste explique cette gestion calamiteuse par les structures, ou plus exactement l'absence de structures, de la caisse lausannoise pendant des décennies. «Son conseil d'administration n'avait aucune compétence. Tout se décidait au Conseil communal, et les élus de gauche, mais aussi de droite, avaient toujours des idées pour se montrer encore plus généreux.» La première mesure de Jean-Jacques Schilt est d'avoir redonné du pouvoir au conseil d'administration de la caisse. Celui-ci aura pris une bonne partie de sa syndicature. «A l'époque, les représentants des fonctionnaires ne voulaient pas croire à la situation préoccupante de la caisse, tout comme l'ensemble de la classe politique.» Une bataille qui a fait perdre de précieuses années pour permettre un premier redressement de la caisse, largement insuffisant.

Pourquoi le canton n'a jamais réagi?

Après le plan de non-indexation des rentes de 2000, il faudra attendre 2004 pour que Daniel Brélaz présente un nouveau plan de mesures censé faire regimber le taux de couverture de la caisse. En vain: cinq ans plus tard, le chiffre n'a quasiment pas bougé. Jean-Jacques Schilt juge pertinente l'idée de saisir la Cour des comptes. «Cela permettrait de connaître l'histoire de cette caisse. En revanche, il est illusoire de vouloir chercher des coupables. Ou plus exactement, tous les conseillers municipaux et communaux de ces vingt-cinq dernières années sont coupables collectivement.»

Le secrétaire de l'UDC vaudoise, devenu spécialiste du sujet, Claude-Alain Voiblet, pointe de son côté un autre responsable: le canton. «Pourquoi l'autorité de surveillance n'a jamais réagi et laissé cette caisse de pensions violer les lois pendant des années?» Cela fait des décennies, en effet, que la Caisse de pensions de la commune de Lausanne ne respecte pas ses propres statuts, prévoyant un taux de couverture d'au moins 60%.

Actu polémique

Source URL (Extrait le 16.03.2009 - 10:53): <http://www.24heures.ch/vaud/actu/derive-caisse-pension-vue-ex-syndic-lausanne-2009-03-11>